

MANSBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 068-216802009-20251125-39_2025-DE

Berger Levault

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14
Absences : 5
Procuration : 1
Date de convocation : 14/11/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mmes Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,
Dominique RICHARD,
Absents excusés : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, (donne pouvoir à M. Brice GSCHWIND),
M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint, Mme Marie-Paule BINDA, MM. Nicolas HANS, Jean-Louis
STANTINA

Délibération 39/2025

Objet : Crédit d'un site cinéraire avec cavurnes au cimetière communal

Considérant qu'il n'existe pas de site cinéraire dans le cimetière communal,
M. le Maire propose de consacrer une partie de celui-ci aux cavurnes (ou jardin d'urnes) pour répondre aux demandes des familles.

Il explique que le cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment.

La commune mettra à disposition le terrain nu, l'aménagement de la cavurne sera à la charge du concessionnaire.

Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière, pour une durée de 15 ou 30 ans selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal ;

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

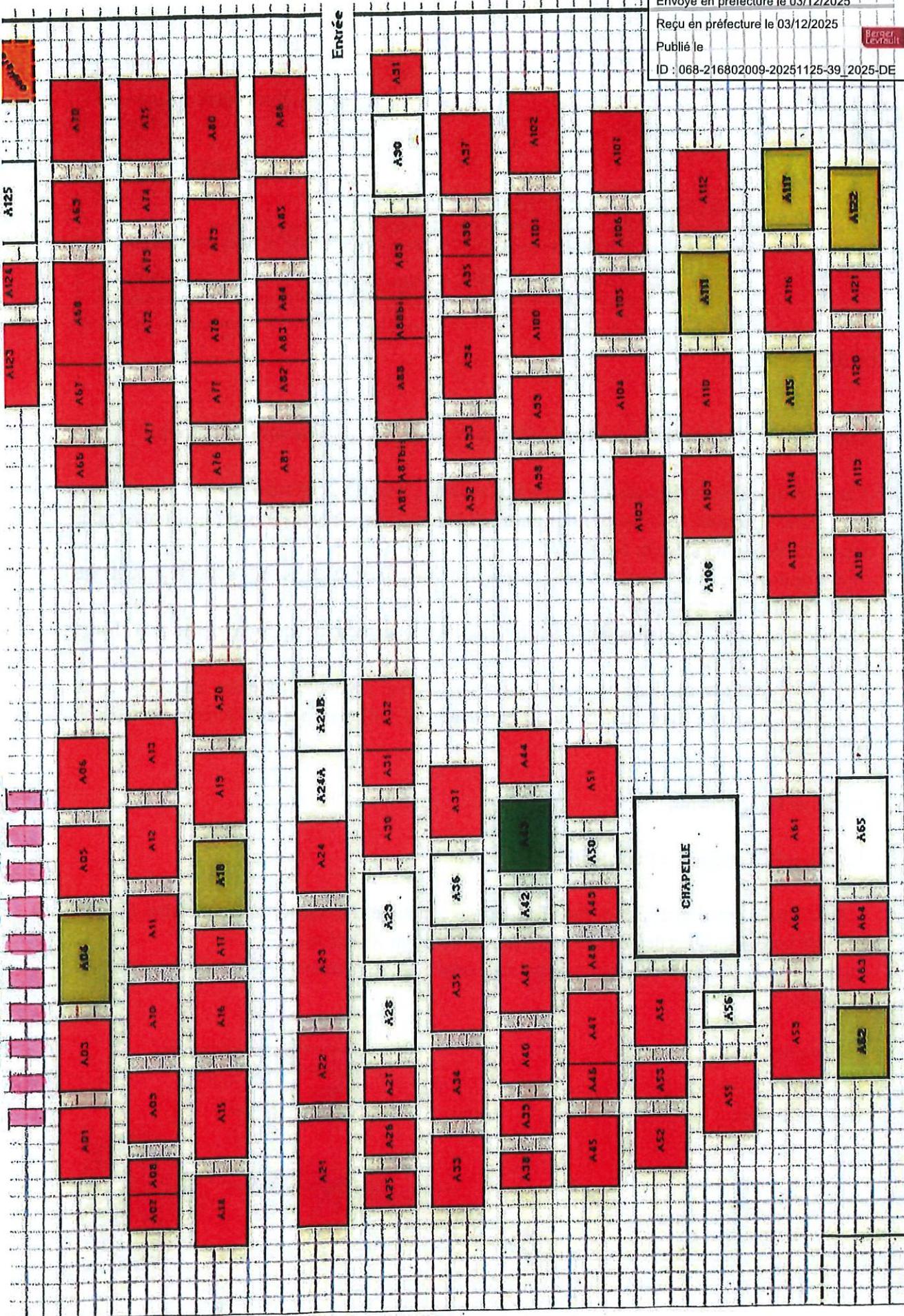
- DECIDE la création d'un site cinéraire dans le cimetière communal, suivant le plan ci-joint
- FIXE les dimensions des futures concessions à 0.80 m X 0.80 m,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'aménagement du site cinéraire.

Certifié exécutoire
Manspach, le
Le Maire,
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN

The image shows a handwritten blue ink signature of Daniel Dietmann written over a circular official stamp. The stamp is for the "MAIRIE de MANSBACH" and includes the "Haut-Rhin" department name at the bottom. The signature is fluid and appears to be a copy of his handwritten name.

EMPLACEMENT DES CAVIERNES



Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 068-216802009-20251125-39_2025-DE

Berger Levault